

# Domaine Public DP

845

J.A. 1000 Lausanne 1 18 décembre 1986  
Hebdomadaire romand Vingt-quatrième année

## La continuité sans le changement

Elections au Conseil fédéral. On ne demandait pas un spectacle haut en couleurs, ni un suspense de qualité : les institutions helvétiques, de par leur nature même, ne sont pas propres à susciter l'émotion qui caractérise la compétition politique dans les démocraties parlementaires. D'ailleurs, pour n'avoir toujours pas compris cette spécificité, radio et télévision continuent de nous gratifier de reportages insipides, ennuyeux et interminables, parce que précisément il y a peu à rapporter ; pour sûr que ce flot d'images et de paroles n'aura guère contribué à raffermir l'esprit civique ou à donner le goût de la chose politique.

Non, la déception ne porte pas sur la forme - une mise en scène sans surprise - mais bien sur le fond. Ni le parti démocrate-chrétien ni le Parlement n'ont osé faire le pas : l'accession au Conseil fédéral reste le point culminant d'une carrière tout entière vouée à se conformer aux attitudes et aux opinions moyennes ; surtout pas de vagues, pas d'idées originales qui pourraient attirer l'attention et faire craindre pour le futur des positions hétérodoxes. Marcel Schwander, le correspondant romand du *Tages Anzeiger*, a parfaitement résumé la situation : "Le Parlement s'est regardé dans le miroir avant de choisir les deux nouveaux conseillers fédéraux".

Les minoritaires eux-mêmes ont raté le coche. Conscients que pour affronter les problèmes de l'heure il fallait faire appel à des esprits indépendants, les POCH, les écologistes et les indépendants-évangéliques n'ont pas su parler d'une seule voix pour donner plus de poids à leur démonstration.

Normal, direz-vous, que la majorité du Parlement choisisse des magistrats à son image. Le phénomène pourtant n'a que l'apparence de la logique. Si l'on excepte le peuple et ses possibilités d'intervention par le biais de la démocratie directe, l'opposition en Suisse n'est pas tant au sein du Parlement que le Parlement lui-même. En effet, les députés, ceux des partis représentés au Conseil fédéral, n'entretiennent pas avec l'Exécutif ces

rapports de fidélité qu'on a l'habitude d'observer dans les pays voisins. Bien au contraire, ces dernières années, les conflits entre Gouvernement et Parlement ont eu tendance à augmenter. Le diagnostic que les Chambres, composées de miliciens, ne pouvaient plus maîtriser la complexité des problèmes et tenir tête au Conseil fédéral et à sa puissante administration, ce diagnostic était quelque peu hâtif.

Dès lors, pour l'équilibre des pouvoirs, nous avons besoin d'un Exécutif fort, de magistrats au caractère trempé, de personnalités capables d'indiquer haut et fort à l'opinion les voies et les moyens. Quitte à ce qu'ils se fassent désavouer par le Parlement ou par le peuple. Mais au moins que la politique signifie priorités et alternatives d'action, choix. Au lieu de cela, ce 11 décembre, les députés ont misé sur la continuité, sur un Gouvernement sans angle et apte à anticiper leurs propres réticences. Le choix confortable en somme, mais dont il n'est pas sûr qu'il se révèle le plus judicieux pour un pays qui n'a déjà que trop tendance à se pelotonner en attendant que passe l'orage.

Reste la surprise possible. On dit que la fonction peut faire parfois surgir les dimensions cachées des individus. Alors espérons que les deux bons élèves élus au Conseil fédéral aient une face cachée. JD

### Un certain art de ne rien dire

Les nombreuses interviews des deux candidats illustrent jusqu'à la caricature à quel point l'ambition gouvernementale peut annihilier l'esprit critique et paralyser les opinions personnelles précises. Ci-après des extraits des interventions des deux pupes d'alors dans le *Tages Anzeiger* du 5 décembre 1986. Arnold Koller à propos de la protection de l'environnement :

(suite au verso)

# L'exemple de nos voisins

■ (cfp) Il y a toujours plus de médiateurs chargés d'améliorer les relations des citoyens avec les autorités. En Autriche, l'institution date d'une dizaine d'années pour l'Etat central. Dans l'Etat confédéré autrichien le plus proche de la Suisse, le Vorarlberg, il y a un avocat du peuple (Volksanwalt) depuis le début de cette année.

L'avocat du peuple conseille les citoyens qui le consultent à la suite d'un différend avec des administrations. Il les aide à formuler leurs plaintes ou leurs recours, examine ce

qui lui paraît anormal dans l'activité des administrations de l'Etat ou des communes. Il est tenu de conseiller ceux qui le consultent. Il présente chaque année un rapport à la Diète. Son bureau, indépendant du centre administratif des autorités de l'Etat, est ouvert tous les jours. La seule recommandation instantane est de prendre rendez-vous.

L'avocat du peuple du Vorarlberg est élu pour six ans par la Diète. Une majorité des trois quarts est indispensable, ce qui associe l'opposition à la décision. La majorité populiste (OeVP), de tendance démocrétienne, a même été plus loin puisqu'elle a cédé la présidence de la commission parlementaire qui traite de ces questions à un représentant de l'opposition socialiste.

## Et en Suisse ?

L'expression "avocat du peuple" est plutôt sympathique. Elle est en tout cas plus explicite que le terme d'"ombudsman", d'origine nordique, adopté par la ville et le canton de Zurich. Au niveau communal, l'ombudsman a également le titre de "chargé des plaintes". Il présente chaque année son rapport devant le Conseil communal. Depuis sa désignation en 1972, plus de 5700 affaires sont passées entre ses mains ou celles de son adjoint. La plupart des cas sont réglés en moins d'un trimestre.

S'il existe en Suisse quelques ombudsman privés, qui s'occupent de problèmes spécifiques comme les assurances ou les loyers, la ville et le canton de Zurich sont à ce jour les seules collectivités publiques à s'être dotées d'une telle institution.

Bâle-Ville a connu à la fin des années 70 une "ombudsfrau" (si l'on ose dire), mais son mandat n'a pas été renouvelé. A la même époque, la création de tels postes était prévue dans les révisions des constitutions des cantons d'Argovie, Thurgovie et Soleure ; l'idée a été abandonnée dans les deux premiers et refusée par le peuple en 83 dans le troisième. Même rejet populaire à Berne, où une initiative et un contre-projet ont

subi le verdict du double non en 79 ... dommage, il aurait été intéressant de suivre le travail d'un "avocat du peuple" en cas de plaintes déposées dans l'affaire des Caisses noires. La constitution jurassienne réserve la possibilité de créer un poste d'ombudsman, mais elle n'a pas été utilisée jusqu'ici. Enfin à Genève, une motion PDC est à l'étude depuis le début des années 80. Le Conseil d'Etat a vu son premier rapport rejeté par le Grand Conseil et planche actuellement sur une nouvelle copie. Quant à la Confédération, elle a abandonné depuis pas mal de temps l'idée, lancée au début des années 70 par Helmut Hubacher, d'un ombudsman "généraliste", qui aurait les mêmes pouvoirs de défense des citoyens et des consommateurs que son équivalent suédois.

Actuellement, seul Odilo Guntern, le Monsieur Prix nouvellement élu remplit une partie de ces fonctions.

## Un certain art de ne rien dire (suite)

"Je suis un politicien suffisamment réaliste pour constater que les Suisses sont peu disposés à accepter une diminution de leur bien-être". Et de diagnostiquer qu'en matière de protection de l'environnement, les Suisses ont une conscience partagée. Comment le candidat Koller aurait-il voté à propos d'une loi sur les économies d'électricité, s'il avait été présent lors de la session d'automne ? Pas de réponse nette : il faudrait encore examiner le dossier en détail, bien que la position du PDC - pas de loi limitée à la seule électricité - lui paraisse juste en principe.

Même flou artistique chez Flavio Cotti : il s'agit de ne jamais passer pour un anti-nucléaire tout en montrant bien que la question doit être sérieusement étudiée. Sur les limites de l'Etat social : tous les grands problèmes politiques connaissent un développement par cycles ; aujourd'hui nous sommes dans un cycle de consolidation.

Pour les deux, le projet de 10<sup>e</sup> révision de l'AVS présenté par le Conseil fédéral est adéquat. Pas un mot sur la situation actuelle de la femme au titre de l'égalité entre les sexes.

## BERNE

### Quand votent les Bourgeois

■ (cfp) Le 17 décembre, la Bourgeoisie de la ville de Berne a été appelée à voter sur sept objets. Outre l'élection des grand et petit Conseil, du Chancelier et du vérificateur des comptes, les Bourgeois se sont prononcés sur l'admission en leur sein de quelques familles, sur le budget 87 et sur différentes demandes de crédit de construction et de rénovation de leurs bâtiments.

Fort de 14000 membres dont près de la moitié réside à l'étranger, parfois depuis des générations, la Bourgeoisie de Berne est une corporation de droit public. Si elle n'a plus le pouvoir de lever des impôts, elle gère tout de même un budget annuel avoisinant les 40 millions de francs, qui proviennent pour moitié des revenus de la fortune de ses membres. La noble et austère corporation possède quelques bâtiments bien connus des Bernois : le Casino, la bibliothèque bourgeoise, le Musée d'histoire naturelle, un orphelinat et l'hôpital des Bourgeois.

## Des propositions concrètes

■ (réd) Développement du tiers-monde. Entre le désenchantement engendré par les résultats médiocres de l'aide au développement et la vitupération du rôle des multinationales dans les pays pauvres, il faut bien admettre que l'action positive a peine à se frayer un chemin.

Fin octobre à Genève s'est tenu un colloque Leuret - du nom d'un dominicain français, fondateur après la guerre du mouvement "Economie et humanisme". A cette occasion, le professeur J.-P. Gontard, membre de la Fédération genevoise de coopération (FGC), a présenté un certain nombre de propositions qui rappellent opportunément que l'effort de coopération, c'est aussi une action dans notre pays, dans notre canton, dans notre commune. Voici quelques-unes de ces propositions d'actions.

● La FGC va demander au Conseil fédéral de verser une contribution annuelle supplémentaire de 20 millions de francs aux organisations techniques de l'ONU (OMS, UNESCO, BIT), somme équivalente à la cotisation que la Suisse aurait payée à l'ONU en cas d'adhésion. En effet, même les plus farouches opposants à cette adhésion ont affirmé que la Suisse pouvait soutenir les efforts de l'ONU sans en être membre.

● La FGC organisera un débat public sur le troc et les opérations de compensation qui pourraient réduire les effets néfastes de l'endettement dans les pays pauvres. Invités prévus : Ciba-Geigy, qui a récemment conclu un accord de troc avec le Nicaragua, et Flavio Cotti, parce que la FGC a gardé un bon souvenir d'un conseiller fédéral tessinois ; en son temps, Nello Celio avait déclaré devant la Fédération : "C'est évident, les pays du tiers-monde ne paieront pas. Ce sont les banques qui auraient dû mieux faire leur travail". L'idée est de faire évoluer le patronat suisse, en général hostile aux accords de troc.

● La FGC invitera une fois par an les parlementaires fédéraux genevois

pour les informer sur les questions qui relèvent de la solidarité internationale et qui sont programmées à l'ordre du jour du Parlement.

● La FGC proposera régulièrement aux quotidiens locaux des histoires de vie ou des interviews de ses amis du tiers-monde. Parce que le renforcement de la solidarité passe par des échanges entre les cultures.

● La FGC va demander au mouvement Vigilance d'organiser un rencontre avec ses militants pour étudier les diverses formes de la solidarité internationale.

● La FGC va inviter le Chef du Département de l'Instruction publique à étudier la possibilité de consacrer 1% du budget de chaque institution de formation du canton à la solidarité internationale. Cette somme serait gérée par chaque école.

● La FGC va demander au Conseil administratif (exécutif) de la ville de Genève d'étudier l'expérience de nombreuses grandes villes européennes qui ont conclu des accords de coopération de longue durée avec des villes du tiers-monde et de conclure à son tour un ou plusieurs accords similaires.

La Fédération genevoise de coopération regroupe 42 organisations actives dans le domaine du développement. Elle gère un budget de 2 millions de francs, fournis par le canton et les communes.

### INITIATIVE ANTINUCLEAIRE

## Des signatures comme s'il en pleuvait

■ (mam) La récolte de signatures en faveur de l'initiative populaire "pour un abandon progressif de l'énergie atomique" avance à grands pas. Selon les renseignements du service de presse du PSS, le dernier pointage indique au 13 décembre un score d'un peu plus de 20 000. Impressionnant, pour une campagne qui a démarré le 21 octobre en Suisse alémanique.

Au rythme actuel de 2 à 3000 par jour, il est permis d'espérer récolter la moitié des signatures nécessaires pour la fin de l'année. Pour une fois, les cantons romands ne sont pas en reste ; après quelques difficultés à faire circuler les listes, les signatures romandes représentent aujourd'hui environ 20% du total. Le score des Tessinois, durement touchés par Tchernobyl, est également remarquable.

L'échéance fixée pour passer le cap des 100 000 se situerait dès lors à fin février. La direction du PSS a d'ores et déjà agendé une rencontre avec toutes les associations membres du comité d'initiative pour le début février 87. Il y

sera décidé de la stratégie à suivre pour la suite des opérations : laisser courir le délai de 18 mois pour tenter d'arriver sur le bureau de la Chancellerie fédérale avec plusieurs centaines de milliers de signatures ou au contraire miser sur la rapidité et boucler la récolte en 4 ou 5 mois.

Dans un cas comme dans l'autre, l'effet psychologique est garanti. Politiquement, le PSS est assurément en train de réaliser une excellente opération.

On ne peut pas s'empêcher de mettre ces données en parallèle avec les difficultés qu'éprouvent les radicaux à récolter les signatures pour leur initiative "en faveur d'une juste imposition du couple et de la famille". Le "vieux grand parti" arrive péniblement à 40 000 et la campagne piétine. Majoritaires depuis toujours, les bourgeois n'ont manifestement pas l'habitude de descendre dans la rue. Ils sont peut-être en train d'apprendre que le fonctionnement de la démocratie directe implique l'engagement des militants de la base, laquelle tend à leur faire défaut.

# **Veillez parler à mon porte-monnaie, ma conscience est malade**

■ (jd) "Les lois de l'économie et de l'écologie sont à ce point antagonistes que l'on peut tirer celles de l'une en inversant celles de l'autre" écrivait il y a quelques années Jérôme Deshusses dans *Délivrez Prométhée*. Le constat est sévère et pourtant pas si loin de la réalité. Certes, tout le monde se rend bien compte que la protection de l'environnement sera le combat décisif de ces prochaines années. Mais qui osera demander aux citoyens de renoncer à une parcelle de ce confort que nous considérons plus ou moins tous comme la marque de notre liberté ? "Moins d'Etat", clament les partis bourgeois dès que l'on parle de taxes d'orientation. "Récession, pénurie, chômage", reprennent en chœur les acteurs économiques. L'idée développée par deux universitaires bâlois mérite que l'on s'y arrête : et si les pouvoirs publics intervenaient, discrètement, pour rendre les comportements écologiques économiquement rentables ?

Les Bâlois ont mal à leur chimie. Et nous avec eux, d'ailleurs. Les propositions pour éviter la répétition d'une catastrophe analogue à celle de Schweizerhalle ne manquent pas : normes plus sévères, contrôle accru de l'Etat, interdiction de certains produits... Rares sont ceux qui préconisent l'abandon pur et simple de cette activité industrielle. Et pour cause : la chimie fournit 13% des emplois et 21% de la valeur ajoutée dans la région bâloise.

## **Economie et écologie**

A l'occasion de la présentation de l'analyse économique annuelle de la région bâloise, le professeur René L. Frey a insisté pour que l'Etat modifie les règles du jeu, de manière à ce que les acteurs économiques soient obligés - pour des motifs de rentabilité - d'adopter un comportement favorable à l'environnement. Si la politique économique doit résolument prendre en compte la dimension écologique, il faut également que la protection de l'environnement, pour être efficace, s'appuie plus sur les mécanismes économiques.

Dans un récent article (*NZZ*, 4 octobre 1986), René L. Frey et son collègue Robert E. Leu de l'Université de Bâle ont présenté plus en détail cette approche économique de la protection de l'environnement. Si les industries sont à ce point négligentes,

avec l'air par exemple, c'est parce que ce dernier, pour elles, est un bien gratuit et disponible en quantité illimitée. D'où une utilisation de l'air économiquement rationnelle au plan individuel, mais socialement irresponsable à terme. En fait l'air ne peut être pollué à l'infini, sa capacité de régénération est limitée. Il s'agit donc d'une ressource qui devrait être affectée d'un prix. Malheureusement le prix de l'énergie - la pollution de l'air est due essentiellement à la consommation de l'énergie - ne couvre pas les dommages engendrés par cette dernière.

## **Une pilule difficile à avaler**

L'idéal consisterait à réintégrer autoritairement ces "coûts externes" dans le prix de l'énergie par le biais d'une taxe. Les consommateurs paieraient ainsi un "juste" prix, correspondant à la rareté du bien air et aux atteintes qu'il subit, et seraient incités à faire un usage plus ménager de l'énergie. Cette solution, théoriquement séduisante, paraît difficile à appliquer concrètement. En effet les coûts externes engendrés par l'utilisation de l'énergie sont difficiles à estimer et à imputer aux pollueurs individuels.

Les deux économistes bâlois proposent une solution plus simple, qui passe par la maîtrise du volume glo-

bal de pollution atmosphérique tolérable. Il s'agit de fixer deux paramètres : la qualité de l'air désirée - en Suisse l'accord peut se faire pour revenir à la situation qui prévalait à la fin des années 50 - et le délai pour atteindre cet objectif.

## **Les limites de la loi**

La loi fédérale sur la protection de l'environnement prescrit des normes précises à tous les émetteurs de polluants. C'est l'instrument choisi par la quasi totalité des pays pour améliorer la qualité de l'air. Son inconvénient principal : ne pas tenir compte des différences de coûts d'assainissement pour les émetteurs particuliers ; ou alors, tourner la difficulté en faisant des exceptions ou en accordant des délais à certaines entreprises pour qu'elles puissent s'adapter aux prescriptions. A l'inverse, rien n'incite les pollueurs à faire mieux que le minimum légal, alors qu'ils le pourraient facilement. Enfin, rien ne sert de prescrire des normes pour chaque type d'installation et de véhicule si leur nombre continue de croître : la charge polluante risque bien de ne pas diminuer. D'où l'idée de parvenir au but grâce à des moyens qui tiennent mieux compte de l'intérêt économique des différents pollueurs : un comportement écologique doit devenir rentable. L'important n'est pas d'imposer à chacun un comportement semblable, mais bien d'améliorer la qualité de l'air. Avec ce système, la réduction des émissions se réalise en priorité là où les coûts sont les moins élevés.

## **Une solution applicable aux grands pollueurs**

Concrétisons ce mode d'action dans les trois secteurs d'activité principalement responsables des émissions polluantes.

Les véhicules à moteur tout d'abord. L'impôt actuel serait remplacé par

une taxe sur les émissions calculées par un compteur d'émission - comme un compteur kilométrique - ou, à défaut, en multipliant le nombre de kilomètres parcourus annuellement par les valeurs spécifiques d'émission du véhicule. Les primes d'assurances pourraient être fixées de la même manière et la différence de prix entre l'essence super et l'essence sans plomb fortement augmentée. Ainsi l'automobiliste pourrait conjuguer écologie et économie en choisissant son type de véhicule et en roulant moins. Cette approche devrait favoriser un renouvellement rapide du parc automobile, aspect complètement ignoré par la politique actuelle en matière d'émissions.

Les chauffages domestiques ensuite. Là également on prévoit une taxe sur les émissions, par mesure directe, ou indirectement selon la qualité du mazout et le type de chauffage. Pour faciliter l'acceptation de cette taxe nouvelle, il faudrait réduire proportionnellement la fiscalité. L'obligation du décompte individuel de chauffage devrait permettre à chacun de réagir à cette taxe.

Pour le secteur industriel, les autorités émettent des certificats d'émission qui correspondent à la charge polluante maximum admise dans la région. Chaque entreprise ne peut polluer que dans les limites des certificats qu'elle a acquis. Le prix de ces certificats se stabilise en fonction de la demande. Cette solution garantit que la réduction des émissions va d'abord se réaliser là où elle implique les moindres coûts.

### **Réfléchir avant de jeter au panier**

Cette approche est séduisante et mérite discussion. Elle offre une alternative à la croissance continue de la réglementation étatique ; elle permet de mieux saisir les responsables des phénomènes qu'on désire combattre et de leur appliquer le principe de causalité. D'autre part elle est parfaitement compatible avec les règles de fonctionnement de l'économie. Est-ce alors son efficacité redoutée qui la rend si peu attractive et qui vaut à ses zéloteurs le qualificatif d'intellectuels irréalistes ?

## HEXAGONALEMENT

# Leçon française

■ (ag) La mini-crise française est, à plus d'un titre, instructive.

A vif, une leçon sur l'art de gouverner. Quand faut-il céder, ouvrir la discussion, tenir ferme ? Toute négociation ordinaire suppose que les partenaires s'engagent tacitement à ne pas faire perdre la face à l'adversaire. La spontanéité étudiante n'entraîne pas dans ce schéma syndical traditionnel.

Autant qu'à la violence inutile, les jeunes sont sensibles au mensonge. Où était la crédibilité de M. Chirac lorsque, sur chaque point contesté, il parlait de malentendus alors que son discours d'investiture devant le Parlement donnait une interprétation claire et dure des dispositions prudemment équivoques de la loi Devaquet.

Incroyable le mépris dans lequel est

tenu le Parlement français : majorité forcée à la cohésion et opposition vouée à la stérilité ; il ne peut donc rien s'y passer. D'où le dédain affiché par le Gouvernement qui réserve aux médias et non aux députés toute déclaration de quelque importance. Décidément la démocratie parlementaire est morte en France.

La démocratie médiatique l'a remplacée. La télévision a joué, en cette période transitoire de privatisation et de mise en place des nouveaux PDG, d'une vraie liberté. Assez pour déjouer le machiavélisme à courte vue de M. Pasqua tolérant un samedi soir la casse pour provoquer, comme en 68, un rejet populaire. Mais comment le pouvoir peut-il s'imaginer "domestiquer" les médias quand il se soumet aux exigences médiatiques. M. Monory ne peut recevoir à l'heure convenue les leaders de la majorité, car il doit encore passer chez le coiffeur avant de se présenter à la télévision ! Ce n'est pas le *Canard enchaîné* qui nous l'apprend mais, très sérieux, *Le Monde*. Le siège des invités de "Heure de vérité" est volontairement choisi et imposé comme inconfortable pour que celui qu'on interroge trahisse mieux ses réactions physiques. Seul M. Barre ne cède pas à toutes les exigences médiatiques. Il n'a pas encore invité la télévision à son domicile.

Le centralisme français, toujours inguérissable. Le problème universitaire a été abordé en termes d'autonomie académique, jamais en termes de responsabilité politique régionale. Centralisme qui tend à réduire tous les contre-pouvoirs et, en revanche, par compensation, à multiplier les conseillers du Chef, si bien que M. Devaquet ministre a fait une loi en édulcorant les directives du cabinet Chirac. Centralisation, effacement des contre-pouvoirs, démocratie médiatique, la jeunesse française a aussi mis cela en évidence. Rassurez-vous ! Tout n'est pas comparable. En Suisse, c'est d'un excès de pouvoir du Parlement fédéral que l'on souffre, et des lobbies qui l'influencent.

## CHIMIE

# Sourds et aveugles

■ (jd) Le Conseil européen des associations de l'industrie chimique a tenu sa conférence de presse annuelle.

Critiques, craintes dans l'opinion publique ? L'industrie est la mieux à même de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent : non aux lois et règlements nouveaux.

Les représentants de la chimie ont admis qu'avant l'accident de Sandoz, des écoulements toxiques du genre de ceux qui ont eu lieu ces derniers jours étaient monnaie courante. Le public doit se faire à l'idée que le risque zéro n'existe pas.

Les mesures de protection pour éviter les accidents mineurs ? L'industrie agit de manière aussi responsable que possible, mais elle refuse un renforcement des dispositions sur la responsabilité juridique des entreprises.

L'INVITE DE DP  
**Du danger  
de faire les enfants  
dans des gobelets**

Je fais partie d'une génération dont la jeunesse s'est déroulée avant la découverte de la pilule. Le problème, à cette époque, était de ne pas avoir d'enfants. Actuellement, la pilule est devenue banale et il semble, à voir ce qui se fait dans le domaine de la procréation artificielle, que le problème soit d'en avoir.

On peut en acheter, en faire fabriquer, choisir le modèle ; il paraît même que certains enfants sont le résultat d'une copulation entre un homme et une femme ; il y a des conservateurs partout !

Les conséquences de cette mode peuvent être nombreuses. Pensons simplement à la consanguinité. Si les donneurs ne sont pas limités dans leur générosité spermatique par des règles strictes, compte tenu des possibilités de conservation, on finira par épouser sa grand-mère.

D'autres apparaissent petit à petit. Ainsi, qu'en est-il du droit aux allocations familiales pour l'enfant d'un couple homosexuel mâle ayant fait porter un enfant fécondé par l'un d'eux ? Ou bien, un couple passe commande auprès d'une porteuse. Le produit est livré avec un défaut (par exemple, bec de lièvre). Les clients peuvent-ils refuser la livraison, en raison du défaut ? Ou demander la réduction du prix ? Doit-on, comme l'a fait un tribunal allemand, appliquer à ce marché les règles sur le commerce des voitures d'occasion ?

Le plus grave, dans tout cela, est qu'on sera inévitablement conduit à pratiquer un eugénisme nouvelle mode. A la commande, on pourra, naturellement, choisir le sexe. Mais pourquoi ne pas exiger que le donneur soit grand, blond, yeux bleus, arien et la donneuse douce, soumise, saine et bonne cuisinière ? Ca ne vous rappelle rien ? ce n'est pas utopique : certains prix Nobel ont fait conserver leur sperme

pour assurer, croient-ils, la transmission de leurs capacités intellectuelles (quel spectacle ça doit être, une séance de prix Nobel en train de donner !) Et si le résultat n'est pas bon, tant pis ; une correction sera apportée par manipulation génétique.

Dans le domaine canin, on est parvenu à créer des espèces d'appartement, peu encombrantes ; pourquoi ne pas faire de même avec les humains ? Une fécondation dans un gobelet, les corrections nécessaires et l'enfant sera apte à remplacer le caniche ou le Yorkshire. On pourra même le faire porter par une saisonnière : les permis A sont généralement délivrés pour 9 mois.

Nous, juristes, sommes dépassés. Rien n'est prévu, parce que le monde politique refuse d'aborder ce sujet et de légiférer ; il y a des coups à prendre, ce qui n'est jamais bon pour la carrière. Mais vous, médecins, qui travaillez dans ce domaine, ne pourriez-vous pas utiliser vos compétences de petits bricoleurs dans d'autres branches ? Pour soigner les malades actuels ou faire de la recherche sur des êtres déjà vivants, par exemple. S'il vous plaît, ne devenez pas des éleveurs travaillant en vue de quelque Marché-Concours.

Au surplus, si vraiment nous voulons des enfants, pour des raisons d'ordre démographique, inutile de les faire en tube. Il suffit de laisser entrer les étrangers en Suisse. Eux n'ont pas besoin de toute une vaisselle pour faire des gosses. Ils agissent "à l'ancienne", et nous en donnent de très beaux et de très intelligents.

Philippe Bois

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Philippe Bois est professeur de droit aux Universités de Neuchâtel et de Genève

■ (rg) Le no 9 -10 (novembre 1986) de *Vivre ensemble* (1) dénonce de nombreux cas de violation du droit d'asile et de l'Etat de droit en Suisse. Les histoires rapportées montrent bien l'exploitation, les abus de pouvoir, l'arbitraire que peuvent subir certains requérants d'asile, de la part des sangsues de toute sorte (passeurs, contrebandiers) de même que de certains acteurs administratifs (policiers à la gifle facile, assistants sociaux maniaques sexuels, juristes kafkaïens). Ajoutons à cela des problèmes de transparence, de compétence et d'efficacité de l'administration, que les autorités cantonales et fédérales ne peuvent éluder sans porter atteinte à l'Etat de droit et à l'égalité de traitement en matière de droit d'asile. Sur ces aspects, le bulletin offre matière à réflexion aux responsables de nos institutions démocratiques.

## **Pour une Suisse plus solidaire**

Je ferais néanmoins une critique à l'éditorial de *Vivre ensemble*, lorsqu'il envisage le référendum contre la nouvelle loi sur l'asile sous le seul angle du témoignage individuel et du rassemblement de "tous ceux qui sont attachés à un droit d'asile libéral". Il faut être clair : le résultat du 5 avril prochain sera très important politiquement, car de l'issue du vote dépendra la pratique politique et administrative en matière de droit d'asile dans les prochaines années.

(1) Bulletin de liaison pour la défense du droit d'asile, case 177, 1211 Genève 8

**DP** **Domaine  
Public**

Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy / André Gavillet

Raoul Ghisletta / Charles-F. Pochon

Points de vue :

JeanLouis Cornuz, Philippe Bois

Abonnement :

63 francs pour une année

Administration, rédaction :

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10 CCP : 10 - 15527-9

Composition et maquette :

Domaine public

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA

## Il n'y avait pas de quoi rire

■ Une lectrice, Madame Veillard à Jouxpens, a été indignée - justement, il faut bien le dire - par l'article où je parlais dans DP (834, 2 oct. 86) de la Société suisse pour la mucoviscidose. Elle a cru y voir une attaque contre la dite Société dont elle me précise que "des enfants avec leurs parents et des adultes luttent tous les jours pour tenter de vivre comme les autres." Cette maladie - la mucoviscidose ou fibrose kystique, donc - "altérant la fonction respiratoire, les patients doivent chaque jour passer 1 à 2 heures à se traiter (séances d'aérosols et physiothérapie respiratoire)". Et de m'écrire encore qu'en Suisse, un enfant sur 1800 en souffre - ce qui doit bien faire, j'imagine, un millier de cas.

Ai-je besoin de préciser que je n'avais nulle intention de m'en prendre à une Société, dont j'ignorais l'existence jusqu'alors - et pour laquelle on ne peut qu'éprouver la plus grande estime - mais seulement à sa curieuse dénomination ? Voyant mal une ligue pour le cancer ou pour les goulags ? Mais je reconnais bien volontiers que c'était prendre les choses par le petit côté, et comme Mme Veillard m'envoie toute une documentation, j'en profite pour signaler la revue *Ligues de la Santé*, qui paraît 5 fois l'an et sert d'organe à la *Ligue vaudoise contre les maladies cardio-vasculaires* ; à la *Ligue vaudoise contre la tuberculose et les maladies pulmonaires* ; à la *Ligue vaudoise contre le rhumatisme* et à l'*Association vaudoise du diabète*. Dans le no 4 (septembre 1986) un dossier sur les maladies cardio-vasculaires : "chacun peut agir !" et un article notamment, de Mme Veillard, "mère d'un enfant CF (sigle international pour la *Cystic Fibrosis*) : "Vivre normalement avec la CF - Mucoviscidose" - un

témoignage sur "la maladie génétique grave la plus fréquente".

A ce propos, toujours dans le livre dont je parlais la semaine dernière - *La Saga du boulot*, de Florian Rochat, chez Favre - je lis le témoignage d'Emile Corbier, infirmier :

"Dans nos régions, où la population est âgée et où il y a très peu de jeunes (E.C. habite Chamborigaud, village cévenol de 500 habitants, au-dessus d'Alès), on a l'habitude du bénévolat. C'est un peu comme ça qu'on peut s'en sortir. Par exemple, on a des fermes très isolées, dans la montagne. Si vous allez chez une vieille grand-mère qui vit toute seule, qui a une bouteille à gaz à changer et qui ne peut pas le faire, eh bien vous le faites et vous vous dites : "C'était bien que je passe ce jour-là, parce que ça lui a rendu service". Et ce service-là est souvent plus important que mon intervention d'infirmier. Mais ça, c'est pas tarifié ! (Rire). A côté de la partie alimentaire, c'est pour se faire un peu plaisir. Il faut les deux, je crois."

Voilà un homme qui en sait plus long que moi sur la vie, plus que je ne pourrai en enseigner à mes élèves... Je songeais, en lisant ces lignes, à un personnage du dernier roman de Mireille Kuttel (*La Maraude* <sup>(1)</sup>), vous avez lu ?), qui dit à peu près ceci : "Le secret, c'est de donner beaucoup, pour recevoir un peu".

"Vous savez, à ne rien vous cacher : il se pourrait fort que je vous ennuie, ces prochains numéros, à vous parler du *Paradis Perdu* <sup>(2)</sup>, de Franz Weber..."

JC

(1) *La Maraude*, Mireille Kuttel, L'Age d'homme

(2) *Le Paradis Perdu*, Franz Weber, P.-M. Favre

## JEUX D'HIVER 1994 : RECTIFICATION

■ (*mam*) Emporté par l'élan et, il faut bien le dire, par un certain agacement face au triomphalisme olympique qui règne actuellement en terre vaudoise, le soussigné a posé, à la fin de son article de la semaine dernière, "Touche pas à ma Vallée", une question hors de propos. Il n'a jamais été question d'organiser les cérémonies d'ouverture et de clôture des éventuels J.O. à la patinoire de Malley, mais bien au stade de la Pontaise qui mériterait ainsi enfin le titre de Stade olym-

pique qu'il porte depuis les années 50. Ceci n'enlève rien au fait que le centre intercommunal de glace de Malley ne suffira pas pour recevoir toutes les épreuves prévues.

Que les Vaudois se méfient donc : une fois la candidature acceptée par le COS, les demandes de crédit vont surgir pour la couverture d'une ou de plusieurs autres patinoires, et comme nous l'avons vu la semaine dernière, il risque bien d'être trop tard pour s'y opposer.

Le PSO publie un mensuel en langue italienne : *Rosso* (rouge). Sa présentation est sensiblement différente de celle de *La Brèche*, éditions française et allemande. A partir de 87, des suppléments seront joints à chaque édition. Thèmes annoncés : économie ; écologie ; politique et culture ; science, santé et médecine.

A l'occasion de l'augmentation du capital de la Société anonyme du *Journal de Genève*, qui passe de 1 250 000 fr. à 3 125 000 fr., la Bourse de Genève a acquis une participation de 20%.

## ECHOS DES MEDIAS

Publication en Suisse alémanique d'un numéro commun du *Correos de Centramérica* et des *Anti-Apartheid Nachrichten* sous le titre : "Boycottez l'Afrique du Sud - Soutenez le Nicaragua".

Le quotidien belge en langue flamande de *Morgen* s'est vu contraint de sortir la semaine dernière une édition pour le moins inhabituelle : suite à une panne des systèmes de saisie de texte informatisés, les journalistes se sont aperçus que les ordinateurs avaient presque partout remplacé les machines à écrire de la rédaction. Le journal est donc sorti avec la plus grande partie des textes manuscrits !

# Les "machines à laver" de la pègre internationale

■ (mam) Invité par l'Institut italien d'études philosophiques de Naples, Paolo Bernasconi a présenté le mois dernier un exposé remarqué par le journal *Le Monde* (jeudi 20 novembre) sur le recyclage de l'argent sale. L'ancien procureur du Sottoceneri s'exprimait aux côtés de nombreux juristes, économistes et sociologues dans le cadre d'un colloque ayant pour thème la criminalité organisée et les marchés illégaux internationaux.

Chaque année, ce sont entre 5 et 75 millions de dollars (selon les modes de calcul retenus) qui doivent être recyclés par les marchands de "mort blanche" pour les seuls Etats-Unis. Le juge italien Carlo Palermo a souligné le fait que ces sommes, provenant du trafic de drogue et "blanchies" par la Mafia, sont relativement modestes en comparaison de celles que manipulent les intermédiaires du commerce illicite des armes.

Que ce soit pour les rançons obtenues suite à des enlèvements ou pour n'importe quel marché illégal, le problème est en gros toujours le même : il s'agit de réinvestir, le plus souvent dans le "pays de trafic", des sommes gigantesques dont la provenance doit paraître la plus honnête possible. De telles sommes ne peuvent pas être placées entièrement dans le trafic de la drogue car il n'est, Dieu merci, pas en croissance exponentielle. Une bonne activité de recyclage, selon M. Bernasconi, doit être capable d'absorber un fort volume de liquidités avec beaucoup de gens payant au comptant, de sorte que l'on puisse mêler discrètement l'argent "propre" et l'argent "sale". C'est pour cette raison que la Mafia affectionne particulièrement les bars, restaurants, salles de cinéma et commerces de denrées périssables.

Rien de plus facile en effet que de justifier les bénéfices par une augmentation fictive du volume de la clientèle, forcément incontrôlable, ou par des factures "bidon" pour des tomates ou des oranges que l'on dira avoir dû jeter parce qu'elles avaient pourri.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, l'argent qui quitte le pays du trafic pour être blanchi en Suisse, aux Bahamas, à Hong Kong ou ailleurs le fait encore fréquemment dans la bonne vieille valise du pas-

seur. Cette méthode présente relativement peu de risques. Arrêté par la police, le passeur ne sait en général rien des gens qui l'emploient. Lorsque les sommes ne sont pas récoltées en liquide, on a recours à la compensation d'un compte sur un autre, système bien connu des fauteurs de fraude fiscale et des fraudeurs aux contrôles des changes. Mais ces méthodes "archaïques" ne constituent qu'un point de départ. Une fois sorti des pays dans lesquels il a été "gagné", l'argent sale entame un circuit sur les détails duquel la justice admet aujourd'hui encore être mal informée. M. Bernasconi donne l'exemple d'une société sise au Panama, qui a pour propriétaire une "boîte aux lettres" au Liechtenstein dont l'actionnaire principal est un avocat suisse.

Cette succession de "fusibles" est redoutable pour la justice, qui se voit contrainte d'opérer au-delà des frontières nationales, par l'intermédiaire de commissions rogatoires lentes et aléatoires. A tout moment peut en outre s'élever la barrière du secret bancaire, commercial ou professionnel, les Suisses en savent quelque chose.

Au fait, où sont les millions qui constituent le produit des vols de Duvallier et de Marcos ou des ventes d'armes américaines à l'Iran ? Il faudra certainement des années pour le déterminer. En attendant, Paolo Bernasconi ne siégera pas l'année prochaine à la Commission fédérale des banques. Sa candidature, pourtant soutenue par le Département Stich (DP 831), vient d'être écartée par le Conseil fédéral. On imagine que la lutte a été chaude, puisqu'il a fallu quatre séances pour attribuer les deux sièges laissés vacants à un avocat proche de la grande finance et ... à un banquier !

## A NOS LECTEURS Joyeuses fêtes

(*réd.*) Ce numéro de DP sera le dernier de l'année 86. Toute l'équipe de la rédaction vous souhaite de très heureuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 8 janvier 1987 pour la parution du no 846.

● Certains d'entre vous se plaignent de ne recevoir DP que le lundi. Il convient de noter que la distribution du journal est un jeu à trois partenaires qui fait intervenir la rédaction pour le tri des adresses, l'imprimerie pour "l'emballage" et la poste pour l'expédition. Des grains de sable se sont glissés dans les rouages de la machine aux trois niveaux. Nous allons profiter de la pause de fin d'année pour réorganiser notre système de tri. De son côté, les PTT ont promis de faire un effort pour assurer une meilleure fiabilité. Le premier numéro de l'année 87 devrait donc vous parvenir dans de meilleurs délais.

● A ce jour, plus du tiers d'entre vous nous ont déjà renouvelé leur confiance pour 87, en s'acquittant des 63 francs de leur abonnement. Nous tenons à remercier ces fidèles lecteurs et tout particulièrement ceux qui ont eu la générosité d'arrondir le montant. Avec un budget comme le nôtre, ces petites sommes additionnées constituent bien souvent l'indispensable soutien à une entreprise qui, depuis plus de 23 ans, relève le défi de survivre sans la manne publicitaire.

● Nous en profitons pour vous rappeler que vous avez la possibilité, pour 100 francs, de renouveler votre abonnement et d'offrir DP pour 87 à une de vos connaissances. La rédaction fournira volontiers tous renseignements à ce sujet.

● Enfin, en ce qui concerne les paiements, nous insistons pour que figurent sur le bulletin de versement le nom et l'adresse exacte à laquelle vous parvient le journal.

Merci d'avance et encore joyeuses fêtes à toutes et à tous.